

Image not found or type unknown



Colocation avec chambre occupée par le propriétaire

Par **yoga7862**, le **23/06/2015** à **15:17**

Bonjour,

En Aout, je vais vivre avec ma femme et ma fille dans le Nord de la France, ce qui deviendra donc ma résidence principale.

Je suis propriétaire d'un appartement à Aubervilliers en Seine-Saint-Denis et je veux le mettre en colocation.

Comme je vais encore travailler 3 jours par semaine à Aubervilliers, je veux me réserver une des 3 chambres et mettre les 2 autres en location meublée.

Ma question est : Serais-je soumis à une ou deux taxes d'habitation ?

Merci pour votre aide.